

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1er JUILLET 2025

PRÉSENTS : OMS Jean-Pierre, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, FABRE Pascale, DA SILVA Antonio, CASSIGNOL Emanuelle, FAU Patrick, VILLARZEL Pierre-André

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, BIBET Jérôme, OROSQUETTE Bénédicte, RAMOS DOS SANTOS José

PROCURATION : OROSQUETTE Bénédicte à OMS Jean-Pierre
RAMOS DOS SANTOS José à CASSIGNOL Emanuelle

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 25/06/2025

1 – TRAVAUX VOIRIE 2025

Un devis a été effectué par le SIC de La Redorte pour la somme de 100 624, 91€ comprenant la réfection des chemins suivants : Chemin des Près, Chemin de la Gardie, Chemin de la Cave Coopérative, Chemin des Salliès, Domaine des Salliès, Chemin de la Thibaude (50%), Chemin du Loup, Chemin de la Ferrandière, Chemin du Pont des vaches.

Les travaux seront réalisés fin d'année 2025.

Le financement sera le suivant : 50% fiscalisation, 50% participation commune (possibilité d'obtenir 10% de subvention sur les 100 000€ soit 10 000€).

2 – MISE EN PLACE DES JEUX POUR ENFANTS AU STADE

Les travaux de mise en place ont été réalisés par les employés communaux : scellement des jeux et mise en place du gravier. Il manque à positionner les poteaux bois qui délimiteront et retiendront le gravier. Les jeux seront bientôt opérationnels. A voir si l'on prévoit une inauguration avec la population.

3 – AMENAGEMENT CAVEAU COMMUNAL

Reprise du projet : réunion avec Mr RESCLAUSE, Architecte.

Les travaux prévus comprennent de la maçonnerie (réfection toiture, aménagement de l'intérieur...), remplacement des menuiseries portes et fenêtres et reprise de la façade.

Mr RESCLAUSE doit demander des devis aux entreprises VILLARZEL, SCOP RICHARD et RAVALEMENT 2000. Financement du projet par le fonds de concours 2025 de Carcassonne Agglo.

4 – RENOUELEMENT DU SERVICE DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) AVEC LE CENTRE GESTION AUDE

La convention avec le CDG 11 pour le service RGPD est arrivée à échéance le 14/02/2025. Possibilité de renouveler cette convention avec le CDG 11. Coût : 0, 50c par habitant et par an soit environ 300€ par an. D'accord à l'unanimité.

5- FINANCEMENTS OBTENUS POUR LA FOIRE DE LA POMME 2025

Crédit Agricole : 500€

Région : 1 000€

Département : 500€

Demandes aides financières sollicitées à AZALBERT et PCEB.

6 – AFFAIRE LOYERS IMPAYES TEE-SHIRT OCCITANIE

Le jugement a été rendu et notifié à T-Shirt Occitanie le 11 juin 2025. Il prononce :

- Résiliation du bail à compter du 26/11/2024.
- Expulsion sous astreinte de 100€ par jour de retard.
- Paiement de tous les loyers dus à la commune (environ 1 500€ à ce jour).
- Condamnation de payer à la commune 1000€ au titre de l'article 700 du code de la procédure civile.

Celui-ci a un mois pour faire appel. Si après le 11 juillet, rien ne s'est passé, il faudra rappeler l'avocat qui nous donnera la procédure à suivre pour récupérer le local.

7 – AFFAIRE ACCIDENT DANS L'ETANG

Le jugement a été rendu par le Tribunal Judiciaire de Carcassonne. Il condamne la société AIG EUROPE à payer à la commune la somme de 18 192€ au titre des travaux de reprise + frais procédure civile 2500€.

Maître LAMBERT va réclamer à la partie adverse les sommes dues et à défaut de règlement procédera par voie d'exécution forcée.

8 – LOCATION DU FOYER MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y aurait lieu de revoir les conditions et modalités de location du foyer : état des lieux entrée/sortie et remise/restitution des clés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer le foyer ainsi qu'il suit :

- Du Vendredi Soir (état des lieux et remise des clés à 16h30) jusqu'au Lundi (état des lieux et restitution des clés à 11h) : 150€
- Par jour supplémentaire loué : 50€, soit pour une location du jeudi soir ou vendredi matin jusqu'au lundi : 200€

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour l'application de ces nouveaux tarifs.

Un règlement va être établi et sera proposé au prochain conseil municipal pour validation.

9 – AMENAGEMENT CIRCULATION « RUE DES JARDINS »

Monsieur le Maire informe le conseil que Mr LUC Philippe lui a demandé si la commune pouvait positionner un miroir à la sortie de la rue des jardins. La réglementation des miroirs est assez contraignante car il faut un STOP, chaque fois que l'on positionne un miroir. Cette demande va créer un précédent, la commune risque d'avoir d'autres demandes.

Le conseil passe au vote : POUR 0, CONTRE 7 et ABSTENTIONS : 3 .

Il a été décidé de se renseigner quand même sur la réglementation des miroirs et d'officialiser le vote quand on en saura un peu plus.

10 – COMPTE RENDU CONSEIL ECOLE 3^{ème} TRIMESTRE 2024-2025

Il a été évoqué pour les classes d'Aigues-Vives : réalisations de l'année, un problème de manque de parents pour l'accompagnement piscine, sortie de fin d'année à Sète, remise des casques vélo au foyer avec la police municipale et les élus, marché aux fleurs, tombola ...

Les effectifs pour l'année scolaire 2025/2026 sont stables : 56 enfants au total sur le RPI.

Demande d'achat de deux tricycles pour la classe maternelle : voir à Décathlon.

11 – COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE FFA

En raison de la présence d'équipes de garçons au sein du Club, il y aura changement de nom et de logo du FFA. Ce sera désormais « Football Club Aquaviva ». Budget du Club 20 000€, reste à la fin de saison (2024/2025) 4 000€.

12 – REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL

Prévu le Samedi 30 Août à midi au restaurant L'Idiot du Village à Capendu.

QUESTIONS DIVERSES

- **Permis de construire Entreprise VILLARZEL** : la demande de permis pour la construction d'un bâtiment non clos de 604m² a été refusée car le terrain est situé en zone non constructible de la carte communale où sont uniquement autorisés les projets agricoles. Mr le Maire et Mr VILLARZEL Pierre-André ont rencontré Mme BURGAT Christine, instructrice au service ADS de Carcassonne Agglo. Il y aurait peut-être une possibilité de revoir le projet en faisant valoir que cette construction est une annexe du bâtiment existant. Cependant, il faut que les deux terrains soient contigus. Voir comment on peut déplacer le chemin communal qui sépare les deux terrains. Une demande de rendez-vous a été faite auprès de Mr BANQUET Régis, Président de Carcassonne Agglo afin de lui exposer ce projet et d'argumenter sur la nécessité de sa réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.
Ont signé les membres présents.

